

Délibération n°01/2026/SPC du 30 janvier 2026
 approuvant le compte administratif, le compte de gestion
 et affectation du résultat 2025 du budget principal

LE COMITE SYNDICAL

En sa séance du 30 janvier 2026 à 08h00, convoqué par le président du SPCPF par courrier D26-00114 du 19 janvier 2026 ;

Sous la présidence de Monsieur Simplicio LISSANT, 1^{er} Vice-Président, Madame Françoise AH SCHA, étant secrétaire de séance,

Le nombre de délégués en exercice étant de 100, il a été constaté le quorum avec les 50 membres présents et les 11 pouvoirs, soit 61 votants ;

Membres présents

Archipel	Collectivité	Nom	Prénom	Statut
Australes	Raivavae	FLORES	Bruno	Titulaire
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rapa	TEIPOARII épse RIARIA	Annette	Suppléante
Australes	Rimatarā	HATITIO	Artigas	Titulaire
Australes	Rimatarā	IOANE	Théodore	Suppléant
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Îles du Vent	Paea	GEROS	Antony	Titulaire
Îles du Vent	Papara	PUNUA épse TAAE	Sonia	Titulaire
Îles du Vent	Papeete	TEMEHARO-PAHUIRI	René	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	TEIHIHIPO	Tahenanui	Suppléante
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	WHITMAN	Evelyne	Suppléante
Îles du Vent	Teva I Uta	ALPHA	Tearii Te Moana	Titulaire
Îles du Vent	Teva I Uta	POROI épse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TEMARII	Willy	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Havai	ROOPINIA	Johann	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Taputapuata	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Taputapuata	BECQUET	Patrick	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
Marquises	Fatu Hiva	TUIEINUI	Henri	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI épse CIANTAR	Victorine	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Haut-Commissariat de Papeete	TEATIU	Roland	Suppléant

Marquises	Ua Pou	MOTUEHITU	Marietta	Suppléante
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TAINOA	David	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Fangatau	VOIRIN	Raymond	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Jerry	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hao	MAI-TAKAMONA épouse APA	Mauricette	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	RICHMOND épouse MATA	Judy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA	Tahuhu	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MAURI épouse TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tureia	BRANDER	Tevahineheipua	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tureia	MATA	Vaiarii	Suppléante
Tuamotu-Gambier	Mihiroa-Havaiki	TERIIATETOOFA	Frédéric	Titulaire

Pouvoirs

Archipel	Collectivité	Donne pouvoir	à
Australes	Raivavae	LUISEN Vaite	FLORES Bruno
Australes	Rurutu	RIVETA Frédéric	LACOUR William
Îles du Vent	Papeete	BORDET Patrick	TUIEINUI Henri
Îles du Vent	Secosud	JAMET Anthony	MARAEURA Tahuhu
Îles du Vent	Secosud	SANGUE Alain	POROI épouse BERNARDINO Namoeata
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TONG SANG Gaston	TEMARII Willy
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	VAROA Godefroy	RAUFAUORE Woullingson
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	BOU-KAN-SAN Jocelyne	AMARU Patricia
Îles Sous-le-Vent	Havai	TAURUA Lucky	ROOPINIA Johann
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING Vai	GOODING Jerry
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	TAGIHIA Silvano	APA Roland

Présents : 50
Pouvoirs : 11
Votants : 61
Pour : 61
Abstention : 0
Contre : 0

RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2026 987-200015154-20260130-DEL_01_2026-BF

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française
- Vu** l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;
- Vu** la délibération n° 20/2025/SPC du 14 mars 2025 approuvant le budget principal primitif 2025 ;
- Vu** la délibération n°27/2025/SPC du 05 septembre 2025 relative à la modification n°1 du budget principal 2025 ;
- Vu** le compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 du Trésorier des Iles-du-Vent ;
- Vu** la note explicative de synthèse adressée aux membres du comité et présentée par le 1^{er} Vice-président ;

Exposé des motifs

Le SPCPF étant un établissement public régi par les règles de la comptabilité publique, les membres du comité syndical se prononcent sur l'exécution de la tenue des comptes par le trésorier receveur du SPCPF pour l'exercice 2025, ainsi que sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président du SPCPF.

En année électorale, et conformément aux règles applicables, ces délibérations interviennent dans les délais spécifiques prévus.

Cependant, le SPCPF a acté le principe d'intégrer les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026, lors du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi, il est constaté la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier receveur du SPCPF avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le compte administratif et le compte de gestion 2025 pour le budget principal sont adoptés et les décisions suivantes prises.

ADOPTE

Article 1 : Le compte administratif 2025 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française et le compte de gestion 2025 du Trésorier des Iles-du-Vent sont approuvés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	CA 2025	Taux d'exécution
011	Charges à caractère général	152 976 475	140 187 163	91,6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	253 326 587	229 434 295	90,6%
65	Autres charges de gestion courante	71 952 654	52 042 172	72,3%
67	Charges exceptionnelles	30 000	8 900	29,7%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	16 201 158	11 240 197	69,4%
TOTAL		494 486 874	432 912 727	87,5%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2024)	CA 2025	Taux d'exécution
002	Excédent de fonctionnement	12 575 875	12 575 875	100,0%
013	Atténuations de charges	-	3 943 107	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 855 790	57 910 595	166,1%
74	Dotations et participations	437 549 888	401 744 753	91,8%
77	Produits exceptionnels	-	1 030 415	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	9 505 321	-	0,0%
TOTAL		494 486 874	477 204 745	96,5%
Résultat de fonctionnement			44 292 018	
Affectation du résultat au 1068			31 203 614	
Résultat de fonctionnement à reporter en 2026 en 002			13 088 404	

RF
Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/02/2026
987-200015154-20260130-DEL_01_2026-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2025	Taux d'exécution avant RAR	Restes à réaliser
040	Opérations d'ordre entre sections	9 505 321	0	0,0%	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 213 776	20 953 776	98,8%	0
21	Immobilisations corporelles	50 927 886	9 932 050	19,5%	40 995 836
TOTAL		81 646 983	30 885 826	37,8%	40 995 836

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2024)	CA 2025	Taux d'exécution
001	Solde d'exécution positif reporté de 2024	41 122 717	41 122 717	100,0%
13	Subventions d'investissement	11 747 233	10 164 353	86,5%
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	12 575 875	12 575 875	100,0%
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	16 201 158	11 240 197	69,4%
TOTAL		81 646 983	75 103 142	92,0%

Solde d'exécution	44 217 316
Restes à réaliser DEPENSES	40 995 836
Restes à réaliser RECETTES	0
Solde d'exécution cumulé corrigé des RAR	3 221 480
Affectation du résultat au 1068	31 203 614
Solde d'exécution à reporter en 2026 au 001	44 217 316

Article 2 : Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **44.292.108 XPF**, il est décidé :

- Un excédent reporté de fonctionnement **au compte 002 d'un montant de 13.088.404 XPF.**
- Une affectation du résultat **au compte 1068 d'un montant de : 31.203.614 XPF ;**

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Acte exécutoire après :
Envoi au contrôle de légalité le :
Et publication du : 03/02/2026



RF Haut-Commissariat de Papeete
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2026 987-200015154-20260130-DEL_01_2026-BF